

Le 13/08/2026

TENNIS CLUB CASTEL-RENAUDIN

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE TENNIS

Article 1 : Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'éducateur et confier l'enfant à celui-ci. En cas d'absence de l'éducateur 15 mn après l'horaire prévu, le cours est annulé.

Article 2 : La responsabilité du club n'est engagée que lorsque les enfants sont confiés à l'éducateur, dans le lieu où se déroule normalement le cours, et jusqu'à la fin du cours.

Article 3 : Les trajets aller-retour sont sous l'entière responsabilité des parents : ces derniers sont tenus de prévenir l'éducateur de l'absence de leur enfant.

Article 4 : A la fin de l'horaire prévu, tout enfant dont les parents ne sont pas venus le chercher sera libre, le club se dégageant de toute responsabilité à partir de cet instant.

Article 5 : Pendant les 1^{er} et 2^{ème} trimestres, les cours auront lieu à la salle, Avenue du Maine. A partir du 3^{ème} trimestre (si la météo est favorable), les cours auront lieu sur les terrains extérieurs (Camping), sauf avis contraire transmis par l'éducateur.

Article 6 : Tous les enfants admis à l'école de Tennis devront obligatoirement produire un certificat médical ou l'attestation parentale réglementaire (selon le cas), et être à jour de leur cotisation.

Article 7 : Ne participeront aux cours que les enfants vêtus d'une tenue de sport (short ou survêtement, chaussures).

Article 8 : L'admission aux groupes et la composition des groupes est prononcée par l'équipe technique (responsables école de tennis, éducateur)

Article 9 : Les élèves sont tenus d'avoir un comportement correct pendant les cours et notamment de respecter l'éducateur.

Article 10 : Dans le cas d'un manquement à ce règlement, le bureau du club peut prononcer l'exclusion définitive ou temporaire d'un enfant de l'école de Tennis, sans dédommagement de quelque ordre qu'il soit.

Coupon à remettre impérativement avec la fiche d'inscription

Je soussigné Mme, Mr Père, Mère, tuteur de l'enfant de moins de 18 ans

Reconnais avoir pris connaissance du règlement de l'école de Tennis et à le respecter.

Date :

Signatures :

Le représentant du TC RENAUDIN

Le responsable de l'enfant